Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20261015-01_10_2026-DE

TRÉDANIEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. ROBIN Christophe, Maire de TREDANIEL.

Date de convocation *: 8 octobre 2026* ***Date d'affichage*** *: 8 octobre 2026.*

Membres en exercice **15**
Présents **14**
Absents excusés **1**
Absent **0**
Suffrages exprimés **15**

Étaient présents : ROBIN Christophe, DRILLET Yoan, RIO Christelle, YU-YUENG François, LAGRÉE Patrick, BOURGOIS Patrick, ROCABOIS Danielle, LEFFONDRÉ Coralie, ERHEL Aurélie, PERONNO Aurélie, POILVERT Marine, ENGRAND Pierre.

Étaient absents excusés :
BAJSAROWICZ Olivier a donné pouvoir à Christophe ROBIN
RONDEL Anthony a donné pouvoir à Christelle RIO
JUHEL Céline a donné pouvoir à Marine POILVERT

Secrétaire de séance : Marine POILVERT

01-10-2026 : APPROBATION DU RAPPORT N°07-2026 DE LA CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lamballe Terre et Mer procède à l'évaluation des charges résultant du transfert ou de la restitution de compétences entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Composée d'un élu représentant chacune des 38 communes, la CLECT mène ses travaux dans une perspective de neutralité financière tant pour les communes que pour la Communauté.

Suite à la révision des statuts communautaires du 1er janvier 2026, la CLECT a approuvé le 17 septembre dernier l'évaluation des charges des dossiers suivants :

Restitution de charges :

- ✓ Animation du réseau des bibliothèques, secteur Du Guesclin et de Moncontour
  - Soutiens financiers dans le cadre de la gestion de la piscine de Lanrelas et des deux gymnases de Plénée-Jugon
  - Propriété et gestion de trois équipements sportifs : gymnase Jouan à Lamballe, Complexe sportif La Tourelle à Plémy et salle multisports de Plédéliac
  - Entretien de trois ronds-points, Lamballe
  - Entretien de voies à proximité de la gare routière de Lamballe (rue des olympiades et rue Henri Avril)
- ✓ Transfert de charges :
  - Compétence Gémapi
  - Parcs d'activité d'origine communale.

Les communes membres de Lamballe Terre & Mer disposent d'un délai de 3 mois suivant la notification du rapport pour approuver chacun des dossiers à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Les attributions de compensation seront fixées par l'assemblée communautaire une fois cette majorité acquise.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20261015-01_10_2026-DE

Vu

- Le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
- La délibération n°2026-059 du 5 mai 2026 portant création et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées,
- Le rapport N°07-2026 approuvé par la CLECT en séance du 17 septembre 2026.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- APPROUVE le rapport N°07-2026 de la CLECT,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire,

Le Maire,

MAIRIE DE TREDANIEL (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.